

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>votants</u> : 13	<u>Pour</u> : 13	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril 2019 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 03 avril 2019.

PRESENTS :

ABBES Jean Gérard	<u>Absent</u>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	POUR
BAZINET Bernard	POUR	LEONARD Roger	POUR	PELLEVOISIN Joël	POUR
BARTEAU Etienne	POUR	MALLEMANCHE Valérie	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
CHABOT-LALAY Patricia	<u>Absente</u>	MARENDA Yoann	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie-Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S):

ABSENTS: M. Jean-Gérard ABBES, Patricia CHABOT-LALAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent PIALHOUX

2019-16 Vote du budget primitif du budget principal 2019

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,
Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2019,

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2018 adoptés lors de la présente réunion du conseil municipal

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2019 du budget principal tel que défini dans le tableau ci-après,
- Précise que le budget primitif 2019 est adopté et voté :
 - Par chapitre
 - avec reprise des résultats de l'année 2018, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2018

Déposé à la-Préfecture le :

Commune d'Augignac

Affichage le 16 avril 2019

Page 1 sur 2

AR PREFECTURE

024-212400162-20190410-2019_16-DE
Regu le 16/04/2019

BUDGET PRINCIPAL 2019						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		501 530,51		35 445,74		536 976,25
Opérations de l'exercice	961 408,78	459 878,27	208 931,94	167 934,75	1 170 340,72	627 813,02
TOTAUX	961 408,78	961 408,78	208 931,94	203 380,49	1 170 340,72	1 164 789,27
Restes à réaliser			30 463,80	36 015,25	30 463,80	36 015,25
TOTAL BUDGET	961 408,78	961 408,78	239 395,74	239 395,74	1 200 804,52	1 200 804,52

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 11 avril 2019 .
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 16 avril 2019
Page 2 sur 2

